

22 mai, grève unitaire dans l'Éducation !

Sous couvert de discours modernistes, ce sont bien des reculs sociaux majeurs que prépare le gouvernement : réduction des capacités d'action de la Fonction publique, atteinte au statut des fonctionnaires, remise en cause des instances de dialogue social, dégradation des conditions de rémunération et de travail des personnels ...[En savoir plus](#)



Périgueux : Rassemblement 10h30 à la Préfecture

Bergerac : Rassemblement et manifestation à 17h Palais de Justice

Bordeaux : Rassemblement à 14h Place de la République

Agen : AG à 9h30 Rue Paul Pons, salle Jean Terles (à côté du Stadium)
puis rassemblement et manifestation à 11h, place de la Préfecture.

Pau : Rassemblement à 10h30, place de Verdun

Bayonne : Rassemblement à 10h30, Place Ste Ursule

Mont de Marsan : AG à 10h salle Lamarque-Cando puis manifestation à
11h au départ de la salle Lamarque-Cando



Le vendredi 18 mai 2018.

Orientation, voie professionnelle : ce que prépare le ministère (exclusif), les réactions du MEDEF et du SNUEP

C'est lundi 28 mai que le ministre de l'Education nationale devrait annoncer ce qu'il retient du "rapport Calvez-Marcon" sur l'enseignement professionnel. **ToutEduC** a publié l'essentiel d'un courrier adressé aux recteurs et aux DASEN auxquels Jean-Michel Blanquer (et Jean-Marc Huart, le DGESCO) demande de mobiliser les principaux de collège pour qu'ils orientent davantage d'élèves de 3ème vers l'enseignement professionnel et l'apprentissage.

Selon des informations recueillies par ToutEduC, le ministère a mis au point le calendrier de la réforme de l'orientation. Au mois de janvier ou février prochain, un décret définira les missions qui pourront être transférées des DRONISEP (les directions régionales de l'Onisep) aux Régions. Celles-ci auront trois mois pour passer des conventions avec l'Etat qui, avant l'été, prendra un second décret pour préciser quels sont les services, et les personnels, effectivement transférés. L'IGAENR (l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale) participera à l'identification des missions d'intérêt régional, transférables, et celles qui sont d'intérêt national ou académiques, donc appelées à rester au sein des services académiques.

En ce qui concerne les CIO, les centres d'information et d'orientation, leur nombre serait fortement réduit, il en resterait un ou deux par département. Les "parcours avenir" pourraient être rebaptisés "éducation à l'orientation". La seconde professionnelle serait indifférenciée.

Pour sa part le MEDEF demande aux élus de "voter sans faiblir la réforme de l'apprentissage proposée par le gouvernement" dont les "points clés permettront de redonner un avenir à l'apprentissage en France". L'organisation patronale évoque "la liberté d'installation des CFA", le financement "au contrat", le pilotage "par le monde professionnel", la possibilité donnée aux régions "de prendre en compte la dimension territoriale par des financements complémentaires", "des souplesses nouvelles pour adapter le contrat d'apprentissage à la réalité de chaque entreprise", la revalorisation des filières de l'apprentissage. Dans son communiqué, le MEDEF s'efforce de rassurer les régions : "Les branches (...) réaffirment leur volonté de travailler étroitement et en bonne coordination avec les régions pour tenir compte des dynamiques territoriales."

A l'inverse, le SNUEP s'écrie "NON à la déstructuration de l'enseignement professionnel public au profit de l'apprentissage". Le syndicat FSU dénonce la volonté des organisations patronales "de faire main basse sur l'enseignement professionnel au sein de l'École". Il dénonce "les déclarations médiatiques" qui évoquent le taux d'insertion professionnelle des apprentis meilleur que celui des élèves des lycées professionnels : "ces chiffres ne prennent pas en compte les taux de rupture de contrats d'apprentissage qui restent très élevés (29 % pour les Bac pro et BP et 38,1 % pour les CAP et BEP)" ni "la sélection ethnique, sociale et sexuée déjà opérée en amont de ce type de contrat". De plus, les taux d'obtention du CAP et du "bac pro" des apprentis sont largement inférieurs à ceux des lycéens. Dans un précédent communiqué, le SNUEP avait dénoncé "le mensonge" de Muriel Pénicaud. Dans sa présentation médiatique de la loi sur l'avenir professionnel, la ministre du Travail avait en effet annoncé que "le milliard et demi d'euros attribué aux régions pour financer les lycées pros ira[it] aux entreprises et aux jeunes", laissant entendre, estime l'organisation syndicale, que "les lycées professionnels perçoivent réellement cette somme" et que cet argent ne bénéficie pas aux jeunes.

Le ministère veut davantage d'orientations vers l'enseignement professionnel et l'apprentissage.

Le ministère de l'EN a adressé un courrier aux recteurs et aux DASEN pour les inciter à encourager les [élèves de 3^{ème}] filles et garçons, quelles que soient leurs origines sociales, à poursuivre dans la voie professionnelle, dès lors que celle-ci correspond à leurs centres d'intérêts et à leurs aspirations". Cette orientation concerne "l'apprentissage et la voie scolaire".

Ce courrier, signé par le directeur de l'enseignement, précise que "l'ambition des familles ne doit plus nécessairement passer par une décision d'orientation vers la voie générale et technologique" et, "pour faire évoluer de manière tangible et adaptée à [leur] situation locale les taux d'orientation et d'affectation dans l'enseignement professionnel", recteurs et DASEN doivent mobiliser "l'ensemble de [leurs] services", notamment les CSAIO (chefs des services académiques de l'information et de l'orientation) et les IEN (les inspecteurs) chargés de l'information et de l'orientation.

Le document contient des données en annexe concernant les taux 2017 de demandes d'orientation vers la voie professionnelle (36 % dont près de 3 % pour l'apprentissage), les décisions d'orientation en fin de 3^{ème} (27 % vers la seconde professionnelle, près de 6 % vers la 1^{ère} année de CAP) et en fin de 2^{de} (4,7 % vers la voie professionnelle) et le nombre (18 496) ainsi que le taux (9 %) de places vacantes.

Il est clair que cette manière de faire tranche avec l'hypocrisie qui s'est installée dans notre institution scolaire, voire dans toute la société. Nous suivrons de près la traduction pratique de cette nouvelle orientation. Cependant nos inquiétudes sont plus que jamais légitimes car tous les éléments en notre possession montrent que la priorité des priorités du gouvernement c'est le développement de l'apprentissage !

Ainsi, dans ce même document le ministère de l'Éducation nationale estime qu'une "mobilisation" des services des académies est nécessaire, "notamment celle des chefs du service académique d'information et d'orientation et des inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation". Il demande qu'un "échange direct" ait lieu entre chaque principal de collège et les services académiques. **L'action des services des rectorats doit "en particulier soutenir le développement des flux vers les formations en apprentissage" !!!**

Fusion des rectorats

Dans leur rapport, François Weil, (conseiller d'État), Olivier Dugrip (recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux), Marie-Pierre Luigi (IGAENR) et Alain Perritaz (IGAENR) soulignent que la mise en place de 13 académies métropolitaines devra s'accompagner d'une "restructuration des services académiques, d'une évolution de l'organisation territoriale du système éducatif et d'un changement des relations avec les structures de l'enseignement supérieur".

L'un des objectifs à terme est de modifier le périmètre de gestion des personnels et de régionaliser le fonctionnement des services. C'est une nouvelle étape dans la régionalisation de l'école et le démantèlement des ministères. Le rapport de l'IGAENR préconise de renforcer les compétences des recteurs en matière de gestion de personnels avec la déconcentration au niveau académique de tous les actes de gestion". Le MEN devrait rendre ses arbitrages sur ce dossier début juin.

Pour le SNUEP, les politiques publiques en matière d'éducation doivent être définies nationalement et les cadres de gestion des personnels rester pilotés par le ministère. Le service public d'éducation doit être renforcé pour répondre aux besoins de tous les territoires.

Deux études sérieuses confirment ce que nous dénonçons

Rapport réalisé par

CEREQ – CERTOP –
CLERSE – LPS-DT
Sous la direction de
Prisca Kergoat et la
coordination
d'Emmanuel Sulzer.
Co-édition Injep/
Céreq, 2017.

Mesure et analyse des discriminations

d'accès à

l'apprentissage

Télécharger le
document pdf (2637
ko)

Rapport de l'INJEP

Inégalités dans l'accès

aux stages, à

l'apprentissage et à

l'enseignement

professionnel : des

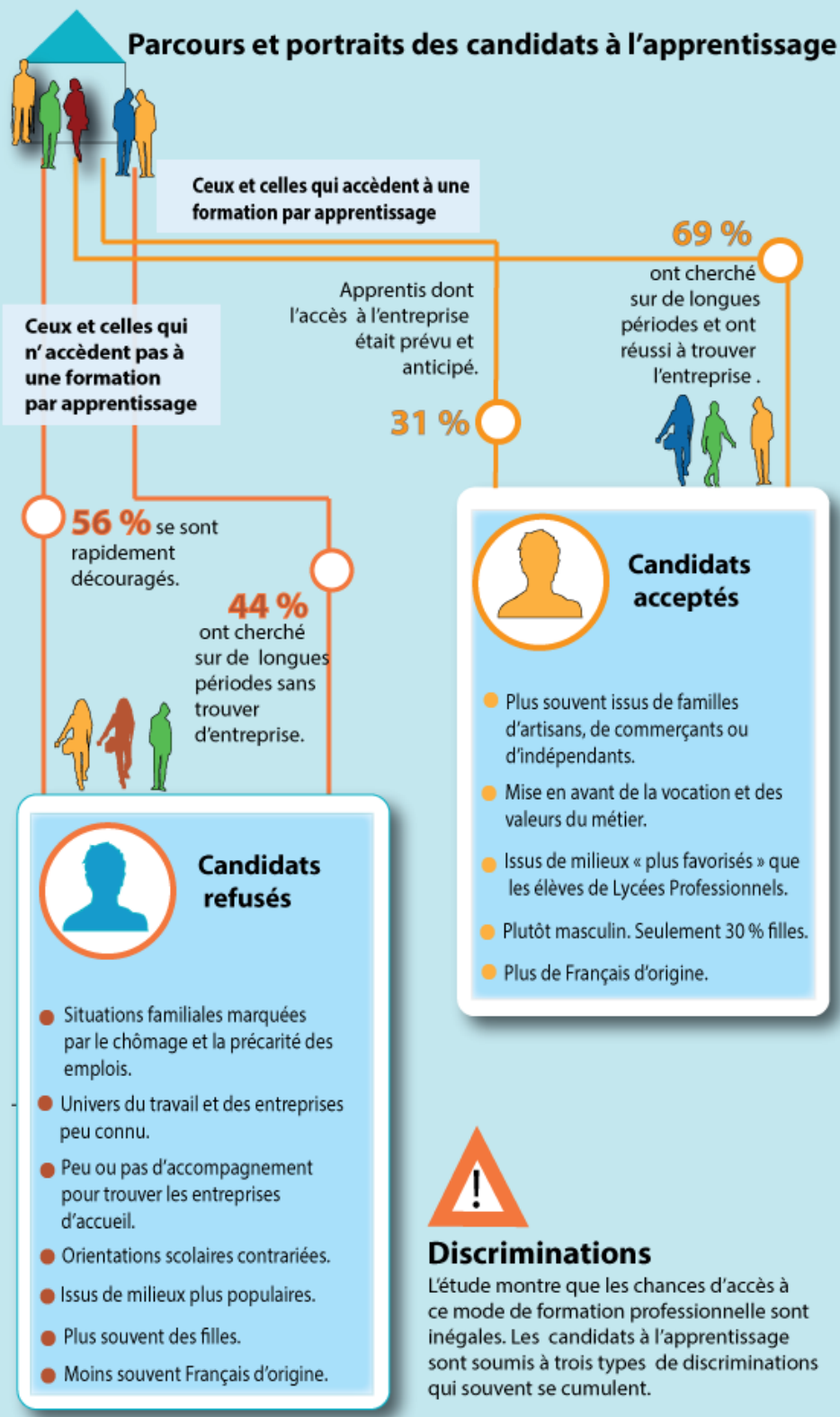
formations

empêchées ?

Aude Kerivel, INJEP,
Emmanuel Sulzer, Céreq.
[INJEP analyses &
synthèses n°10](#)

Apprentissage

Une voie d'insertion, mais pour qui ?



Groupe de travail « Barème Intra » et dossiers médicaux 15 mai 2018

Pour ce Mouvement Intra-Académique 2018, 380 candidats PLP sont inscrits contre 400 l'an passé. Il est à noter que 65 dossiers médicaux/sociaux ont été déposés, soit **17% des demandes** de mutation, en légère progression par rapport à 2017.

Pour comparaison, les demandes de bonifications pour raisons médicales ou sociales, ne représentent que 10,5% des candidats pour l'EPS, et 9,6% pour le corps des certifiés. On ne peut raisonnablement pas détacher ces chiffres de nos difficultés grandissantes rencontrées dans l'exercice de notre profession.

Seulement 17 collègues ont bénéficié d'une bonification à ce titre. Espérons que les opérations du mouvement permettront d'aboutir à des solutions acceptables pour le plus grand nombre d'entre-eux.

Comme à notre habitude, nous avons procédé en amont, à la vérification des barèmes et fait remonter au rectorat les nombreuses situations amenant à des corrections. Nous remercions les services des PLP pour les échanges que nous avons eus et qui ont permis la prise en compte de nos nombreuses remarques.

Par souci d'équité, notre travail de vérification s'est étendu à l'ensemble des candidats à mutation, avec un soin tout particulier à nos adhérents qui ont tous été destinataires de leur barème définitif à l'issue du groupe de travail.

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU

En 2016, la rémunération d'un patron du CAC 40 est 119 fois supérieure au salaire moyen dans son entreprise (Oxfam).

Oxfam a publié, lundi 14 mai 2018, une enquête sur le partage des richesses au sein des grandes entreprises du CAC 40. Les inégalités de rémunération, le partage des bénéfices et les activités dans les paradis fiscaux des sociétés, depuis la crise de 2008, y sont traités. Intitulé "CAC 40 : des profits sans partage", le rapport met en lumière "des dividendes record", avec en moyenne deux tiers des bénéfices reversés aux actionnaires et d'importants écarts salariaux. La plus haute rémunération de l'entreprise est ainsi 119 fois plus élevée que le salaire moyen ! Fermez le ban !



Après le Bac Pro 3 ans, place au Bac Pro 2 ans !

Parmi les mesures sur l'EPP que s'apprête à annoncer le ministre de l'éducation nationale, il y a la création d'une seconde professionnelle indifférenciée. L'expérimentation a d'ailleurs déjà commencé et les inspecteurs sont très actifs pour aller dans ce sens. **Il s'agit de regrouper des spécialités dans des « grandes familles de métiers, ainsi les élèves sont inscrits dans un champ professionnel et l'orientation se fera à la fin de la seconde.** Cette mesure fait partie des préconisations du Rapport Calvez / Marcon :

- Organiser la classe de seconde par famille de métiers.

- Le choix de la spécialité du baccalauréat professionnel et des modalités de formation (scolaire, apprentissage) s'effectuera ainsi à l'issue de la classe de seconde.

Depuis les débats sur les réformes concernant l'apprentissage et la voie professionnelle, nous n'avons pas cessé d'informer et d'attirer l'attention des collègues sur les dangers que constituent ces mesures. Dans notre académie, les moyens de communication ne manquent pas au RDV à l'image de ces présentations / animations conçues par le corps d'inspection où tout marche...au tableau. On demande ensuite aux collègues de voter « pour » au conseil d'administration. Mais il est de notre devoir de continuer le combat pour dénoncer ces choix qui visent à fragiliser plus l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

L'organisation de classes de 2^{nde} communes à une "famille de métiers" va réduire encore la quantité et la qualité de la formation professionnelle dispensée dans la voie scolaire. Pour le SNUEP, c'est un allongement de cette formation qui est nécessaire pour la qualification des élèves qui se sont dirigés vers l'enseignement professionnel. C'est cela l'excellence ! Il faut revenir à des formations spécifiques en 2 ans pour l'accès aux diplômes de niveau V, avec une multiplication des passerelles à l'issue de cette première étape, qui doit être suivie d'une nouvelle formation en 2 ans pour accéder aux diplômes de niveau IV. Ce type d'architecture permet aussi de donner aux élèves la possibilité de se tromper et de rebondir vers une autre filière.

Ce n'est pas en continuant dans la voie de la déprofessionnalisation des diplômes que l'enseignement professionnel sera revalorisé. Cette déprofessionnalisation est accentuée par le fait de ne mettre en commun, dans ces diplômes fusionnés, que les compétences communes et non les savoirs et savoir-faire propres à chaque métier ! Nos élèves constituent un public particulier et ils ont besoin d'un encadrement spécifique et surtout du temps pour construire un projet professionnel ou préparer la poursuite des études. Il est clair que ce n'est pas la priorité le gouvernement. **Il devient récurrent de lier ces « réformes » à des réductions des moyens dans le but de fragiliser plus l'EPP. C'est insupportable !**

La réforme du bac pro en 3 ans est une illustration de cette politique. Ainsi, elle a été présentée comme un facteur de la réussite des élèves et de la valorisation de l'enseignement professionnel. Ce qui est FAUX. Les signataires de cette « réforme » restent muets mais des témoignages sérieux montrent le but recherché, à l'image de celui de Daniel Bloch, recteur à Grenoble en 1985, à l'origine de la création du baccalauréat professionnel : **« Sa [Bac pro 3 ans] mise en œuvre s'est effectuée dans la précipitation, sur des bases qui n'étaient pas pédagogiques mais d'abord financières. »**

Aujourd'hui la dotation est affectée en fonction de chaque section avec une pénalisation de celles qui ne font pas le plein. Avec la mise en place de cette seconde indifférenciée, le risque est très grand de passer à une gestion de flux dès la seconde, de plus rien n'est garanti pour la première et la terminale. Nos postes vont être très fragilisés. C'est bien le but de ces « réformes ». **Collègues, attention à vos votes en CA !!!!!**